

### Révision des statuts, création du règlement intérieur, fusion-absorption des GTV départementaux par le GTV Bretagne... Késako ?

L'association GTV Bretagne (ex URGTV) a été officiellement créée en 2011, en faisant le pari de la mutualisation, de la professionnalisation (avec la création d'un poste de permanent), et d'une adhésion forte de ses adhérents sur des projets régionaux. Depuis la création de l'association régionale, une grande partie des forces vives des associations départementales a été logiquement mobilisée sur le projet régional, tout en essayant, avec plus ou moins de succès, de maintenir de l'activité et de la proximité avec les adhérents et les institutions en local. L'activité de notre association régionale n'a cessé d'augmenter. Deux événements phares, organisés chaque année au niveau régional, ont rythmé notre activité : le Breizh Vet'Tour et la Journée Vétérinaire Bretonne. Le GTV Bretagne a été reconnu par l'Etat en tant qu'OVVT et cette reconnaissance s'est accompagnée de nouvelles missions confiées et financées via des conventions.

Courant 2018, après 7 années de régionalisation, le conseil d'administration du GTV Bretagne s'est interrogé sur les fonctions des associations départementales. Elles demeurent indispensables : échelon de proximité, point de départ de l'implication associative, lien avec les institutions locales, relai local. Par contre, le constat est fait que le fonctionnement associatif minimal et règlementaire est difficile à maintenir dans les départements. Ainsi, une nouvelle organisation devait être proposée pour notre association afin de répondre à plusieurs objectifs : maintenir et redynamiser les sections départementales (qui remplaceront les anciennes associations GTV départementales) mais en les recentrant sur de l'opérationnel et en les allégeant des contraintes administratives ; préciser notre fonctionnement interne et en particulier la nouvelle relation entre l'association régionale GTV Bretagne et les futures sections départementales. C'est dans cette logique que le conseil d'administration a conduit depuis plus d'un an un vaste chantier, menant de front la révision des statuts régionaux, la création d'un règlement intérieur et le projet de fusion/absorption des GTV départementaux, dans le but de poursuivre la régionalisation et la professionnalisation de l'association initiées en 2011 afin d'en assurer la pérennité.

**Nous avons interviewé six présidents ou ex-présidents de GTV bretons. Ils répondent à toutes les questions que vous pouvez vous poser sur ce processus de fusion-absorption, projet qui sera soumis à l'approbation des adhérents lors des Assemblées Générales Extraordinaires du 3 décembre prochain. Il s'agira d'un temps particulièrement fort et chargé d'émotions dans l'histoire de notre association.**

#### Question à Pierre LAURIERE, Président du GTV Bretagne depuis 2017

Chacun son métier ! Les vétérinaires ne sont pas des juristes ! Pouvez-vous nous expliquer en termes simples à quoi correspond la « fusion - absorption » ?

« La fusion – absorption entre associations est un processus juridiquement très encadré : elle consiste en une dissolution sans liquidation de l'association absorbée avec transmission universelle du patrimoine de l'absorbée (chacun des 4 GTV départementaux) vers l'absorbante (le GTV Bretagne). Sur le plan juridique, la fusion se caractérise aussi par la continuité temporelle et juridique de l'activité des deux associations au sein d'une seule structure juridique, l'association GTV Bretagne, et par le transfert des membres. Elle impose enfin le respect d'un certain processus décisionnel avec votes concordants des conseils d'administration et des assemblées générales des 5 associations (GTV Bretagne, GTV 22/29/35/56). Et donc vous avez raison, les vétérinaires ne sont pas des juristes, ce projet a été suivi et encadré par un cabinet d'avocats afin de respecter l'intégralité des démarches administratives particulièrement lourdes ! »

#### Question à Pierre MAYAUX, Premier Président du GTV Bretagne (2011)

Si je comprends bien, c'est une étape qui finalise la régionalisation du GTV Bretagne initiée il y a 8 ans ?

« En effet, avec nos faibles moyens humains de l'époque, nous devions régionaliser l'association mais aussi recruter pour le nouveau poste de permanent créé. Encore un temps fort pour notre association qui commençait à se professionnaliser. Nous n'étions pas en mesure d'aller au-delà ! La question de l'avenir des GTV départementaux n'avait pas pu être traitée de front. »





**Question à Bertrand DORCHIES, Président du GTV Bretagne de 2011 à 2017, et Président du GTV 35**

*Certains pourraient se dire que l'échelon départemental n'existant plus vraiment, vous supprimez quelque chose qui n'existait déjà plus ! Que leur répondriez-vous ?*

« Les obligations associatives n'étaient globalement plus respectées mais les situations ne sont pas exactement les mêmes entre les 4 départements, il y a des spécificités. La dynamique départementale existait bel et bien par exemple dans le cadre du Breizh Vet'Tour, de la première à la dernière édition, sans exception ».

**Question à Mickaël MARTIN, Vice-Président du GTV Bretagne et Président du GTV 22**

*Donc les GTV locaux et représentations locales n'existeront plus ?*

« Bien au contraire ! Nous avons une forte volonté de maintenir une dynamique départementale ! Cette volonté est retranscrite dans le projet de nouveaux statuts du GTV Bretagne par le biais de la création de sections départementales. Ses sections fonctionneront chacune sous la houlette d'un des 4 vice-présidents régionaux et surtout, élément nouveau, d'un animateur désigné parmi les vétérinaires rattachés à la section pour une période d'un an renouvelable. Afin de conserver une certaine autonomie, un budget de fonctionnement sera dédié à chaque section tous les ans afin d'animer les projets et réunions techniques locales, en s'abolissant des obligations administratives légales comme les Assemblées Générales obligatoires ».



**Question à Frédéric ARZUR, Vice-Président du GTV Bretagne et Président du GTV 29**

*Pas trop de nostalgie à ne plus être Président du GTV 29 en fin d'année ?*

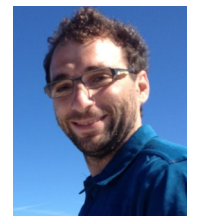
« Aucune ! Comme la régionalisation, cela va dans le sens de l'histoire ! Ce processus signe uniquement l'arrêt d'un certain formalisme, libérant ainsi davantage de temps et d'énergie pour l'opérationnel pur au sein des nouvelles sections départementales des GTV qui resteront les outils de proximité à la disposition de la profession ».



**Question à Florent AUGUSTE, Membre du CA du GTV Bretagne et Président du GTV 56**

*Pourquoi organiser toutes les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires à St Brieuc lors d'une même soirée et pas dans chaque département concerné ? N'avez-vous pas l'impression de vous tirer une balle dans le pied en termes de présence et donc de quorum ?!*

« Vous avez raison, ce genre d'évènement n'a rien de sexy pour attirer les foules ! Mais c'est un moment historique pour notre association et un passage obligé, il faut que nos adhérents comprennent bien les enjeux et surtout les partagent avec nous ! Et dans la mesure où les adhérents départementaux et régionaux sont les mêmes, nous ne voulions pas les solliciter deux fois ! Même si cette soirée n'échappera pas aux formalités légales obligatoires, elle sera surtout l'occasion d'échanger et d'envisager le GTV du futur ! Que les adhérents viennent nous dire ce qu'ils veulent que le GTV fasse de leurs cotisations ! »



**La modification des statuts : mais pour quels changements ?**

- Réduction du nombre de membres du Conseil d'Administration de 16 à 20 au lieu de 16 à 24 avec maintien du même niveau de représentation départementale (4 par département). En diminuant le nombre de membres au CA, nous avons souhaité préserver nos forces vives et favoriser leur intégration via les groupes de travail techniques qui restent le cœur de notre association. Cela correspond aussi aux attentes des jeunes vétérinaires de s'impliquer autrement dans la vie associative : moins de contraintes et plus de souplesse dans l'engagement, des missions précises (ou travail en mode projet), mesurables, plutôt qu'un engagement dans un mandat d'élu.
- Composition du Comité Directeur limité à 8 membres en intégrant la notion de membres invités. Cette proposition correspond à la réalité du fonctionnement opérationnel du CD depuis 8 ans.
- La notion de censeurs est supprimée des statuts, cet article étant difficilement applicable en pratique et non obligatoire.
- La notion de commissaire aux comptes est laissée comme une possibilité et non une obligation
- Des précisions ont également été apportées concernant les notions de quorums et de majorités dans les instances de gouvernance (CA, AGO, AGE), de même qu'un rééquilibrage des pouvoirs entre ceux du CA et ceux de l'AGO.